

La Lettre de Saint Buc

N° 1 - Février 2022

Bonjour chers amis de la Chapelle,

Tout d'abord, encore mille mercis pour votre contribution à la souscription lancée en novembre 2021 par l'Association Chapelle Saint Buc, afin de financer le nouvel éclairage de la Chapelle pour un montant de 7.000 €.

5.500 € ont été collectés, ce qui nous a permis de lancer dès maintenant les travaux qui seront très probablement effectués en mars prochain. Ainsi, les quatre expositions de cet été pourront être mises en valeur comme elles le méritent.

- **Rappelons que les généreux contributeurs sont automatiquement considérés comme adhérents à l'Association pour l'année 2022 et que la cotisation leur est donc offerte.**

La messe de Saint Joseph, le samedi 19 mars à 10h à la Chapelle marquera la première ouverture de l'année 2022.

La messe de Sainte Anne, le lundi 26 juillet prochain, sera suivie de notre Assemblée Générale, pour laquelle nous préparons une petite surprise aux adhérents de la Chapelle qui nous rejoindront...

Le week-end de Pâques, la chapelle ouvrira pour la première fois les samedi 16, dimanche 17 et lundi 18 avril, de 15h à 18h.

Des visites guidées du Monument Historique vous seront proposées par nos membres qui seront très heureux de vous conter son histoire, ainsi que celle de son environnement.

- Ce sera aussi l'occasion de retrouver la splendeur extérieure de votre chapelle, après le nettoyage dont elle vient de bénéficier.



Ce sera également pour nous l'occasion de vous présenter le programme des activités estivales de la Chapelle : Les expositions, les "Mercredis de Saint-Buc" avec ses conférences et ses concerts, la "Sortie Patrimoine", etc.

- **Ce programme sera fortement relayé cette année par la Mairie du Minihic-sur-Rance :** nombreux affichages extérieurs, espace sur le nouveau site internet de la municipalité, ainsi que sur sa page Facebook, etc.

Tout ceci n'est possible que grâce à votre soutien financier dont nous vous remercions et à la confiance que vous nous témoignez ainsi fidèlement chaque année !

- **Nous vous rappelons que vous pouvez adhérer à l'Association** ou renouveler votre adhésion [en cliquant sur ce lien](#) ou sur le bouton en bas de cette Lettre (Vous pourrez aussi imprimer le reçu fiscal qui vous permettra la déduction de 60%).
- **Vous pouvez aussi envoyer un chèque à :** Association Chapelle Saint Buc, Mairie. Place de l'Eglise. 35870 - Le Minihic-sur-Rance.

Notre prochaine "Lettre de Saint buc" vous sera envoyée mi-avril, avec le programme estival que vous pourrez retrouver aussi sur le site www.chapellesaintbuc.fr

Les Présidents,
Gaële Loyer, François Bejui

Faites connaître la Chapelle Saint Buc autour de vous !

25€).

[J'adhère à l'Association](#)

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Association Chapelle Saint
Buc.

[Se désinscrire](#)



© 2022 Association Chapelle Saint Buc